



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique de Bordeaux

Question écrite n° 7932

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre des armées sur la situation de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) de Bordeaux. L'AIA, comme les quatre autres ateliers industriels qui constituent le Service Industriel de l'Aéronautique (SIAé), dépend du ministère des Armées. L'atelier de Bordeaux est plus particulièrement spécialisé dans le maintien en condition opérationnelle et dans l'expertise des moteurs d'aéronefs militaires. C'est environ un millier de personnes qui y travaille et assure la maintenance des turboréacteurs du Rafale ou du Mirage 2000, mais aussi des turbomoteurs d'hélicoptères. Depuis plusieurs années, les organisations syndicales de l'AIA cherchent à attirer l'attention de leur ministère de tutelle sur le niveau des rémunérations des salariés. Ces rémunérations étant inférieures aux standards des professions aéronautiques, on constate un départ important de ces personnels pour les entreprises privées, en particulier des ingénieurs et techniciens supérieurs. Ceci pose à la fois des difficultés en matière de production mais aussi, au-delà, en matière d'attractivité du statut d'ouvrier d'État (OE). Enfin, il faut rappeler que si la région bordelaise représente désormais un bassin d'emploi très attractif, le coût de la vie a augmenté en conséquence. Il lui demande son avis sur la situation.

Texte de la réponse

L'atelier industriel de l'aéronautique (AIA) de Bordeaux emploie près de 1200 personnes, dont la moitié relève du statut des ouvriers de l'État. Hormis une centaine de militaires, l'autre moitié comprend 360 ingénieurs et techniciens civils, dont 60 % en contrat à durée indéterminée, ou fonctionnaires des corps techniques. L'établissement est en effet spécialisé dans la révision, la réparation et la maintenance des moteurs d'aéronefs militaires, ainsi que dans la fourniture de prestations d'expertise de très haut niveau sur ces moteurs. Cet AIA se situe dans un bassin d'emploi dynamique, marqué par la présence d'industriels directement concurrents du service industriel de l'aéronautique (SIAé) pour l'embauche de compétences d'opérateurs, de techniciens et d'ingénieurs dans les métiers du MCO aéronautique. De surcroît, la forte croissance des prix de l'immobilier dans l'agglomération bordelaise ces dernières décennies a fait augmenter le coût de la vie, et ce, bien avant la reprise de l'inflation constatée dans l'ensemble du pays depuis 18 mois. Indépendamment de la question salariale, cette situation a suscité des demandes relatives au dispositif de l'abattement de zone appliqué à la rémunération des ouvriers de l'État. Cette problématique est prise en compte par le ministère des armées dans ses échanges actuels avec le ministère de la fonction publique. Les barèmes salariaux de l'État et des grandes entreprises du secteur privé ne sont pas aisément comparables, de même que leurs attractivité et réactivité respectives sur le marché du travail, compte tenu de conditions juridiques de recrutement et de progression professionnelle différentes. Toutes ne sont d'ailleurs pas au désavantage de l'État, qui offre des statuts sécurisants sur le long terme. Néanmoins, sous l'effet de divers facteurs économiques et sociologiques, les attentes individuelles à l'égard de la vie professionnelle évoluent : l'engagement initial est désormais moins perçu comme celui de toute une carrière, quand chacun aspire davantage à une diversité d'expériences. Ces observations ne sont pas propres au SIAé, ni au secteur public en général. Elles frappent l'ensemble des employeurs, mais tous ne sont pas également armés pour y faire face avec efficacité. Au SIAé, sans compter les

mobilités ni les rotations du personnel militaire, les plans de recrutement correspondent à un turn-over annuel de 10 % de l'effectif. Par conséquent, l'attractivité des emplois et la fidélisation des personnels constituent le défi majeur de sa politique des ressources humaines. Ces constats mobilisent ses services et la direction des ressources humaines du ministère des armées qui travaillent à identifier et activer les leviers pertinents, en matière de recrutement, de conditions d'avancement ou de promotion, ainsi que de reconnaissance salariale des mérites professionnels. Des mesures de différentes natures ont été adoptées récemment, dont une indemnité de maintenance aéronautique bénéficiant à 2800 personnels civils du SIAé, dont les ouvriers de l'Etat. D'autres mesures pourront être mises en oeuvre, qui appelleront, le cas échéant, des adaptations de dispositifs réglementaires en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7932

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2023](#), page 4331

Réponse publiée au JO le : [17 octobre 2023](#), page 9173